

# Le découpage en unités urbaines de 2010

## L'espace urbain augmente de 19 % en une décennie

François Clanché et Odile Rascol, département de la Démographie, Insee

**E**n 10 ans, la superficie de l'espace urbain en métropole progresse de 19 %. Les villes occupent désormais 22 % du territoire et abritent 47,9 millions d'habitants, soit 77,5 % de la population. De nouvelles petites unités urbaines sont apparues, et le périmètre de certaines grandes unités urbaines s'est agrandi.

10,3 millions de personnes habitent dans l'agglomération parisienne et plus de 1,5 million dans celles de Marseille et de Lyon.

L'urbanisation progresse surtout le long des littoraux atlantique et méditerranéen, mais aussi dans les régions alpines.

C'est à la campagne que la croissance démographique est la plus importante. Elle est aussi plus forte dans les petites unités urbaines que dans les grandes.

urbain. Parmi les 36 570 communes de France métropolitaine, 7 227 sont urbaines en 2010 (*sources*), c'est-à-dire qu'elles appartiennent à une unité urbaine. 1 052 sont des villes isolées (elles composent à elles seules une unité urbaine) ; 6 175 sont regroupées en unités urbaines multi-communales ou agglomérations (*encadré*). 1 368 communes rurales en 1999 sont devenues urbaines, pendant que seulement 100 urbaines sont devenues rurales. En 2007, 1,9 million de personnes habitent dans ces nouvelles communes urbaines, soit 3,1 % de la population métropolitaine, alors que celles qui sont devenues rurales n'abritent que 0,2 % des résidents.

Le rythme de croissance de l'espace urbain entre les recensements de 1999 et 2007 (*sources*) a été plus important que lors des décennies précédentes, et se rapproche de ce que l'on avait connu dans les années 1950-1960 (*tableau 2*).

### 77,5 % de la population réside dans l'espace urbain

Entre 1999 et 2010, la surface du territoire urbain (*encadré*) s'est accrue de 19 %, passant de 100 000 à 119 000 km<sup>2</sup> (*tableau 1*). Désormais, 21,8 % du territoire métropolitain est

Au recensement de 2007, 47,9 millions d'habitants vivent en espace urbain, soit 77,5 % de la population métropolitaine. De son côté, l'espace rural, qui regroupe davantage de communes

## 1 La nouvelle délimitation des unités urbaines

	Nombre de communes	Population en 2007 (en milliers d'habitants)	Population en 1999 (en milliers d'habitants)	Évolution 2007/1999 (en %)	Superficie (en km <sup>2</sup> )
Unités urbaines (délimitation 2010*)	7 227	47 883	45 758	4,6	118 757
Communes déjà urbaines en 1999	5 859	45 956	44 075	4,3	98 455
Nouvelles communes urbaines en 2010	1 368	1 927	1 684	14,4	20 302
Communes devenues rurales en 2010	100	128	122	4,9	1 567
Unités urbaines (délimitation 1999)	5 954	46 084	44 197	4,3	100 022

\* voir *sources*.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, recensements de la population.

## 2 Évolution de la population urbaine et rurale

	1936	1954	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2007
Population (en milliers)									
urbaine	41 813	42 705	46 425	49 712	52 592	54 335	56 615	58 518	61 795
rurale	22 120	24 456	29 370	34 834	38 351	39 861	41 898	44 197	47 883
Part de la population urbaine (en %)	19 693	18 249	17 055	14 878	14 241	14 474	14 717	14 321	13 912
Superficie du territoire urbain (en km <sup>2</sup> )	52,9	57,3	63,2	70,1	72,9	73,4	74,0	75,5	77,5
	36 516	41 142	48 743	68 880	76 281	83 352	89 649	100 022	118 757

Note : les délimitations entre communes urbaines et rurales sont celles définies à l'occasion des recensements correspondants.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee, Ined.

(29 343, contre 7 227), n'abrite que 22,5 % de la population. La taille moyenne des communes rurales est très inférieure à celle des communes urbaines (474 habitants, contre 6 625 habitants).

Depuis le recensement de 1999, la part de la population vivant en ville a augmenté, passant de 75,5 % à 77,5 %. Or, la croissance démographique dans les territoires urbains de 1999, et qui le sont toujours, n'a été que de 4,3 %, contre 5,6 % pour l'ensemble du territoire. C'est donc l'absorption dans l'espace urbain d'anciennes communes rurales qui est la principale raison de sa croissance démographique.

### Accélération du nombre et de la taille des petites agglomérations

Entre 1999 et 2010, 1 368 communes sont passées de l'espace rural à l'espace urbain, le plus souvent par intégration à une agglomération. 1 137 communes sont ainsi devenues urbaines par intégration à une agglomération multicommunale. Des constructions nouvelles aux frontières de ces communes ont entraîné leur rattachement à une unité urbaine déjà existante ou la création d'une nouvelle entité urbaine. Dans les années 1990, ceci n'avait concerné que 520 communes.

Par ailleurs, 231 communes rurales en 1999 ont vu entre 1999 et 2007 leur population atteindre le seuil de 2 000 habitants agglomérés et sont donc devenues urbaines. Ne présentant pas une zone de bâti continu avec leurs voisines, ce sont des villes isolées. Entre 1990 et 1999, seules 150 communes avaient réalisé le même mouvement.

Que ce soit par l'agrandissement d'agglomérations existantes ou par l'apparition de nouvelles villes isolées, c'est la superficie des petites unités urbaines (moins de 10 000 habitants) qui a le plus augmenté (+ 9 700 km<sup>2</sup> entre 1999 et 2010). À elles seules, elles expliquent plus de la moitié de la croissance de l'espace urbain, alors que seulement 16 % de la population urbaine y vit. La croissance du territoire urbain s'observe donc surtout dans la partie la moins dense de l'espace urbain (tableau 3), et plus particulièrement sous la forme d'unités urbaines multicommunales. En effet, la création de villes isolées ne

représente qu'un quart de la croissance des petites unités urbaines.

La superficie totale des très grandes agglomérations, de 200 000 à 2 millions d'habitants, s'est accrue de 30 % par l'absorption de plus de 200 communes (+ 3 800 km<sup>2</sup>). Le Mans et Bayonne sont au centre de deux nouvelles unités urbaines de plus de 200 000 habitants. Même sans elles, la superficie des unités urbaines de plus de 200 000 habitants aurait gagné 25 % et 150 communes, soit la plus forte croissance relative. À l'inverse des précédentes, ces très grandes unités urbaines sont plutôt denses : elles couvrent 13 % du territoire urbain et abritent un tiers de sa population.

### Paris, suivi de loin par Marseille et Lyon

L'unité urbaine (ou agglomération) de Paris, avec 10,3 millions d'habitants répartis sur 412 communes, reste, et de très loin, la plus importante des unités urbaines de France. 30 nouvelles communes ont agrandi son périmètre, elles expliquent 14 % de l'accroissement de sa population depuis 1999. Même à périmètre constant, la croissance démographique de l'agglomération parisienne est légèrement supérieure à celle du pays (+ 5,8 %, contre + 5,6 % de croissance démographique moyenne pour la métropole), alors qu'elle était nettement inférieure durant la période précédente.

Très loin derrière Paris viennent les unités urbaines de Marseille - Aix-en-Provence et de Lyon, avec chacune plus de 1,5 million d'habitants. L'une et l'autre ont connu à la fois une croissance démographique à territoire constant et une expansion significative de leurs périmètres : Marseille - Aix-en-Provence comprend désormais Trets, Istres et Miramas, entourant pratiquement l'Étang de Berre ; l'unité urbaine de Lyon englobe celle de Villefranche-sur-Saône. Lille reste la 4<sup>e</sup> agglomération de métropole, avec un périmètre et une population stables (1 million d'habitants).

La France métropolitaine compte aujourd'hui 28 unités urbaines de 200 000 à moins d'un million d'habitants. À celles de 1999 s'ajoutent Le Mans et Bayonne, laquelle a fusionné avec l'unité urbaine frontalière d'Hendaye. Parmi les très grandes unités urbaines, les territoires de Nice, Toulon, Toulouse et Douai-Lens, qui s'étaient beaucoup développés dans les années 1990, ont cessé de s'étendre. En revanche, Avignon bénéficie d'une nouvelle extension spectaculaire, en englobant notamment les unités urbaines d'Orange, Cavaillon et l'Isle-sur-la-Sorgue ; Montpellier absorbe Lattes et Prades-le-Lez ; Saint-Étienne fusionne avec Saint-Chamond.

Les très grandes agglomérations croissent plus par extension de leur périmètre que par densification de leur population.

### 3 Les évolutions de population dans les unités urbaines selon la taille

population en milliers, superficie en km<sup>2</sup>, évolution en %

Taille des unités urbaines (en milliers d'habitants)	Nombre d'unités urbaines	Nombre de communes	Population			Superficie			Densité en 2010 (hab./km <sup>2</sup> )
			1999 <sup>1</sup>	2007 <sup>1</sup>	Évolution 2007/1999	Délimitation 1999	Délimitation 2010	Évolution 2010/1999	
2 à 5	1 251	1 908	3 863	4 145	7,3	30 318	36 445	20,2	113,74
5 à 10	515	1 151	3 314	3 516	6,1	19 020	22 555	18,6	155,86
10 à 20	223	814	2 924	3 077	5,2	13 198	14 488	9,8	212,42
20 à 50	126	796	3 788	3 878	2,4	9 869	11 910	20,7	325,62
50 à 100	64	548	4 354	4 498	3,3	8 344	9 846	18,0	456,82
100 à 200	22	386	3 152	3 260	3,4	4 160	4 499	8,1	724,72
200 à 2 000	31	1 212	14 625	15 205	4,0	12 390	16 169	30,5	940,35
Agglo. parisienne	1	412	9 739	10 303	5,8	2 723	2 845	4,5	3 621,81
Ensemble urbain	2 233	7 227	45 759	47 883	4,6	100 022	118 757	18,7	403,20
dont centre	-	2 542	23 819	24 715	3,8	59 104	66 758	13,0	370,21
dont banlieue	-	4 685	21 940	23 168	5,6	40 918	51 999	27,1	445,55
Ensemble rural	-	29 343	12 760	13 912	9,0	443 919	425 184	-4,2	32,72
<b>Ensemble</b>	<b>2 233</b>	<b>36 570</b>	<b>58 519</b>	<b>61 795</b>	<b>5,6</b>	<b>543 941</b>	<b>543 941</b>	<b>0,0</b>	<b>113,61</b>

1. Délimitation 2010.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, recensements de la population.

## L'urbanisation progresse surtout dans l'Ouest et le Sud-Est

Entre 1999 et 2010, le mouvement d'expansion urbaine est particulièrement fort sur les littoraux atlantique et méditerranéen, mais aussi dans les régions alpines (carte). La part de la population située dans des communes nouvellement urbaines est élevée en Bretagne (Côtes-d'Armor, Morbihan, Ille-et-Vilaine), Loire-Atlantique et Vendée, ainsi qu'en Ariège, dans les Pyrénées-Orientales, l'Aude, le Gard et le Vaucluse. Ces départements, déjà en forte urbanisation dans les années 1990, ont depuis confirmé leur important dynamisme démographique.

D'autres départements s'urbanisent davantage que dans la décennie précédente : les Alpes-de-Haute-Provence, les Hautes-Alpes, la Savoie et la Haute-Savoie, mais aussi la Corrèze, le Lot, le Tarn-et-Garonne, la Lozère, l'Ardèche et le Jura. Tous ces départements se caractérisent soit par une forte croissance de la population, soit par une proportion importante des résidences secondaires.

Mais, sans surprise, l'Île-de-France reste la région la plus urbaine : 96,4 % de sa population vit en ville. Suivent Provence - Alpes - Côte d'Azur (94,3 %), Nord - Pas-de-Calais (88,0 %), puis Rhône-Alpes (81,5 %) et Languedoc-Roussillon (80,0 %). La hiérarchie des régions urbaines évolue peu. Dans ces régions, mais aussi en Aquitaine et

Midi-Pyrénées, les départements qui abritent les très grandes agglomérations sont évidemment les plus urbains.

## La densité des territoires urbains diminue

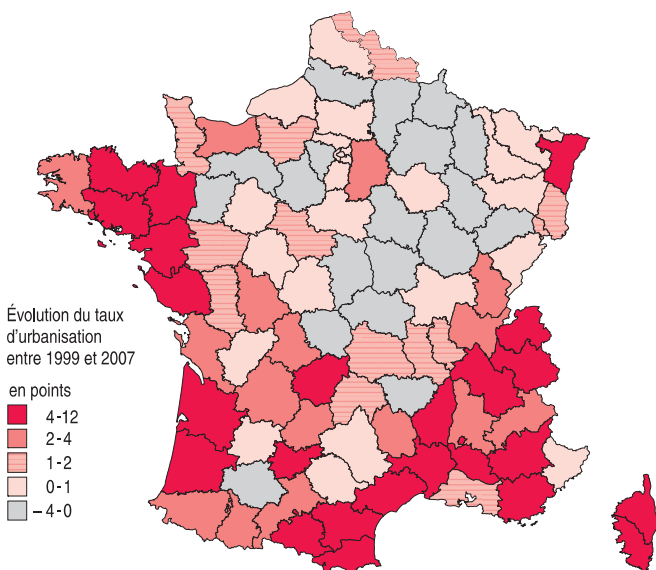
Comme la population, la densité moyenne de population augmente : 113,6 habitants par km<sup>2</sup> en 2007 (contre 107,6 en 1999). Autour de 33 habitants par km<sup>2</sup>, elle est stable dans l'espace rural depuis 1936, tandis qu'elle diminue dans l'espace urbain depuis la fin des années 1960. La notion « d'étalement urbain » est souvent utilisée en urbanisme pour décrire une extension des surfaces urbanisées, souvent sous la forme d'un habitat pavillonnaire de faible hauteur avec des jardins. Ce phénomène ne se traduit pas forcément par la transformation de communes rurales en communes urbaines, car l'habitat d'une commune peut s'étendre sans accroissement de sa population. En revanche, l'étalement urbain se matérialise souvent par les constructions le long des routes. Il peut en résulter l'apparition de zones de bâti continu avec des communes voisines, et l'adjonction à une unité urbaine. L'étalement urbain est donc une des explications de la diminution de la densité de l'espace urbain. On compte aujourd'hui 400 habitants au km<sup>2</sup> en moyenne dans l'espace urbain, contre 600 jusqu'en 1962.

## L'espace rural et les petites unités urbaines gagnent plus d'habitants

Entre 1999 et 2007, la population urbaine (dans la géographie de 2010) augmente de 4,6 %, la population rurale de 9,0 % (5,6 % en moyenne sur la métropole). L'espace rural conserve son dynamisme observé déjà depuis la fin des années 1970 : il y a plus d'arrivées que de départs (solde migratoire) et désormais plus de naissances que de décès (solde naturel), ce qui n'était pas le cas durant la décennie précédente.

Le dynamisme démographique est également particulièrement fort dans les petites unités urbaines (moins de 10 000 habitants) et dans l'agglomération parisienne (graphique). Ceci contraste avec les années 1990 où les très grandes unités urbaines avaient un dynamisme comparable aux petites et supérieur à l'agglomération parisienne. Constante de la démographie francilienne, l'agglomération parisienne se distingue toujours par des soldes naturels fortement positifs et un solde migratoire largement négatif. En dehors de l'agglomération parisienne, le dynamisme des villes-centres, déjà observé dans les années 1990 et en rupture avec les décennies précédentes, se confirme. Elles retrouvent même un solde migratoire positif, ce qui n'était pas le cas dans les années 1990. Les banlieues restent plus dynamiques que

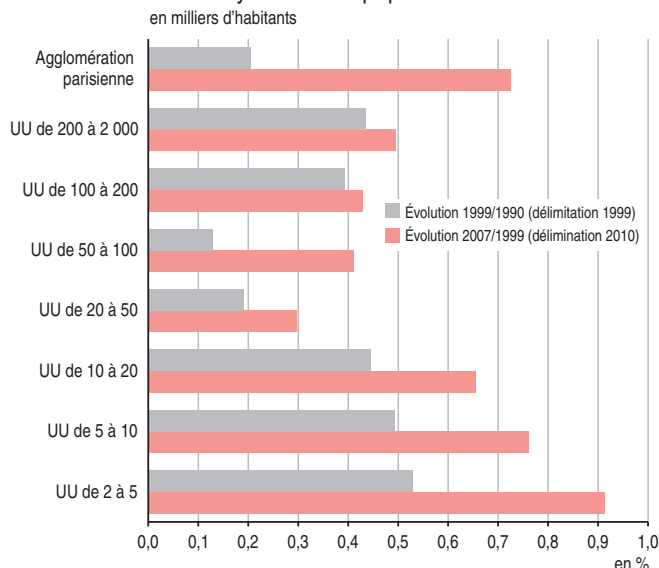
### Évolution du taux d'urbanisation\* entre 1999 et 2007



\* Le taux d'urbanisation est le rapport de la population des communes urbaines à la population totale.  
Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2007.

### Les petites unités urbaines sont les plus dynamiques

Évolution annuelle moyenne de la population



Source : Insee, recensements 1990, 1999 et 2007.

les villes-centres, mais les écarts se resserrent entre les différents types de territoires urbains.

## Outre-mer, presque toute la population vit en ville

Dans les cinq départements d'outre-mer (DOM), contrairement à la métropole, la très grande majorité des communes sont urbaines notamment parce qu'elles sont souvent de grande taille. En Guyane, 89 % de la population réside en ville, 98 % à la Guadeloupe et à la Réunion, 94 % à Mayotte et 96 % à la Martinique. Ces chiffres sont identiques à ceux de 1999.

Il y a 60 unités urbaines dans les DOM, dont 7 dépassent les 100 000 habitants. Certaines ont connu une forte extension depuis 1999. Ainsi, à la Martinique, l'agglomération du Robert passe de 2 à 11 communes et dépasse désormais en taille celle de Fort-de-France. À la Réunion, les agglomérations de Saint-Paul et Saint-Pierre fusionnent chacune avec une ville isolée et constituent avec Saint-Denis trois unités urbaines de tailles équivalentes. En Guadeloupe, l'unité urbaine de Pointe-à-Pitre-Les Abymes s'est étendue à 6 autres communes et dépasse désormais plus de 250 000 habitants.

Mayotte, nouveau département d'outre-mer, a été découpé en unités urbaines pour la première fois. Seules 2 communes sont rurales. Dzaoudzi est au centre de la seule unité urbaine multicommunale et les 13 autres communes, dont Mamoudzou, sont des villes isolées.

## Sources

Les unités urbaines sont redéfinies périodiquement. L'actuel zonage, daté de 2010, a été établi en référence à la population connue au recensement de 2007 et sur la géographie du territoire au 1<sup>er</sup>

## Définition et composition de l'espace urbain

Les territoires urbains et ruraux sont des ensembles de communes. La différence entre les deux repose sur un double critère : la continuité du bâti et le nombre d'habitants. Est considéré comme urbain (ou unité urbaine) un ensemble de communes sur lequel on trouve une zone de bâti continu, c'est-à-dire un espace au sein duquel il n'y a pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions et dans lequel résident au moins 2 000 habitants.

Si l'unité urbaine est composée d'une seule commune, elle est dénommée **ville isolée**. Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, et si chacune de ces communes concentre plus de la moitié de sa population dans la zone de bâti continu, elle est dénommée **agglomération multicommunale**. Les communes qui la composent sont soit **ville-centre**, soit **banlieue**. Si une commune représente plus de 50 % de la population de l'agglomération multicommunale, elle est seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue de l'agglomération multicommunale. Par ailleurs,

une agglomération multicommunale peut n'être constituée que de villes-centres.

Les communes qui n'entrent pas dans la constitution d'une unité urbaine constituent donc, par différence, le territoire rural.

Ces seuils (200 mètres pour la continuité de l'habitat et 2 000 habitants pour la population) sont conformes aux recommandations de la Conférence des statisticiens européens de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies. En France, les dénivelés importants et les cours d'eau (en l'absence de ponts) constituent des coupures dans la continuité du bâti. Depuis le découpage de 2010, certains espaces publics (cimetières, stades, aérodromes, parcs de stationnement...), terrains industriels ou commerciaux (usines, zones d'activités, centres commerciaux...) ont été traités comme des bâtis avec la règle des 200 mètres pour relier des zones de construction habitées. Et ce à la différence des découpages précédents où ces espaces étaient annulés dans le calcul des distances entre bâtis.

Le découpage en unités urbaines concerne toutes les communes de France. Le découpage de 2010 intègre les communes du nouveau département de Mayotte.

janvier 2010. Une première délimitation des villes et agglomérations a été réalisée par l'Insee à l'occasion du recensement de 1954. De nouvelles unités urbaines ont ensuite été constituées lors des recensements de 1962, 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999.

Le zonage en unités urbaines de 2010 a été établi de la façon suivante :

- l'Institut géographique national (IGN) a fourni à l'Insee les contours des zones de bâti continu (respectant la règle de l'absence de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions), grâce à l'analyse automatique de la source « BD Topo » ;
- l'Insee a ensuite calculé, sur la base des résultats du recensement de 2007, la population de ces zones de bâti continu et leur

répartition entre communes. Ces données étaient les plus récentes disponibles à un niveau géographique détaillé lorsque ce travail a été réalisé.

L'application des règles d'appartenance à l'espace urbain (*encadré*) a ensuite permis de définir le zonage, dont les données détaillées sont disponibles sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la rubrique *Définitions et méthodes*, puis *Code officiel géographique, zonages d'études*.

## Bibliographie

- Chavouet J.-M., Fanouillet J.-C., « Forte extension des villes entre 1990 et 1999 », *Insee Première* n° 707, avril 2000.

⇒ Pour vous abonner aux avis de parution : <http://www.insee.fr/abonnements>

⇒ Pour vous abonner à INSEE PREMIÈRE :

- Par internet : <http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16>

- Par courrier : retourner ce bulletin à l'adresse ci-après ou par fax au (33) 03 22 97 31 73

INSEE/CNGP - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2011

Abonnement annuel :  81 € (France)  101 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : \_\_\_\_\_ Activité : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : \_\_\_\_\_ €.

Date : \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

Direction Générale :

18, Bd Adolphe-Pinard  
75675 Paris cedex 14

Directeur de la publication :

Jean-Philippe Cotis

Rédacteur en chef :

E. Nauze-Fichet

Rédacteurs :

L. Bellin, A.-C. Morin,

C. Perrel, C. Pfister

Maquette : P. Thibaudeau

Impression : Jouve

Code Sage IP111364

ISSN 0997 - 3192

© INSEE 2011



**INSEE**  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA STATISTIQUE  
ET DES ÉTUDES  
ÉCONOMIQUES